

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
du Centre Ouest**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

KPMG SA
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense cedex
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Le Compans - Immeuble B
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 6
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Dépréciation des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
Du fait de son activité, la caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.	Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction, dans le contexte de la crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19, pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.
Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes annuels, les créances présentant un risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.	Nous avons en particulier : <ul style="list-style-type: none">▶ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ;▶ testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la caisse régionale relatifs à ces procédures ;
S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de la caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.	

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 4.3 de l'annexe aux comptes annuels qui s'élève à M€ 77,4.

- ▶ analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ;
- ▶ mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux par marché et par strate d'encours.

■ Provisions sur encours sains et dégradés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes annuels, la caisse régionale constate au titre des expositions de crédits au passif de son bilan des provisions pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et/ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées). Ces provisions reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut selon des modèles internes de risque de crédit, en tenant compte de données macro-économiques prospectives (<i>Forward Looking</i>) appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au regard de paramètres propres au portefeuille de crédits de la caisse régionale sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux. Le cumul de ces provisions sur les prêts et créances représente M€ 47,7 au 31 décembre 2020 comme détaillé dans la note 13 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ l'importance des zones de jugement, en particulier dans le contexte de crise en cours sur l'exercice et au 31 décembre 2020, entrant dans la détermination des modèles, des risques liés à la qualité des données qui les alimentent et des risques liés à leur insertion opérationnelle ; 	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de dépréciations. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▶ les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ; ▶ la qualité des données utilisées pour calibrer les paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut « Loss Given Default » ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte de la crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 et les mesures de soutien à l'économie ; ▶ la gouvernance des modèles et le changement des paramètres y compris l'examen des scénarios et paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante et les modalités de <i>back-testing</i> central ; ▶ la réalisation de tests ciblés sur les fonctions calculatoires de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeur ; ▶ tester par sondages la qualité des données des expositions entrant dans le modèle de provisionnement sur la base d'un échantillon de dossiers ;

- ▶ l'importance de ces provisions dans le bilan de la caisse régionale et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédit à la consommation, etc.), dont par exemple des informations prospectives (*Forward Looking* central et local).
- ▶ contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des dépréciations et provisions dans l'outil de provisionnement ;
- ▶ apprécier les hypothèses et la documentation fournie par la caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives notamment dans le contexte de la crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du *Forward Looking* ;
- ▶ analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2020 ;
- ▶ examiner les informations données dans l'annexe aux comptes annuels au titre du risque de crédit.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre caisse régionale considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest par votre assemblée générale du 30 mars 2007 pour le cabinet KPMG Audit et du 30 mars 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG SA était dans la treizième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dixième année.

Antérieurement, ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 1992.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ **Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit**

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La-Défense et Toulouse, le 10 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Christophe Coquelin

Frank Astoux

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

DU CENTRE OUEST

Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire et financier au capital de 57 801 280,00 euros
Siège social : 29, boulevard de Vanteaux 87000 LIMOGES
391 007 457 R.C.S LIMOGES

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2020

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole du Centre Ouest
en date du 29/01/2021 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du
26/03/2021

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2020	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020.....	7
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	17
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	36
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	36
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	39
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	41
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	44
Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	46
Note 9 DEPRECiations INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	46
Note 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	47
Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	47
Note 12 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	48
Note 13 PROVISIONS.....	49
Note 14 EPARGNE LOGEMENT.....	50
Note 15 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	51
Note 16 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	52
Note 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	53
Note 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT REPARTITION)	54
Note 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	54
Note 20 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	55
Note 21 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES	55

Note 22	OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES	55
Note 23	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	56
Note 24	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	58
Note 25	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	60
Note 26	ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE.....	61
Note 27	PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	62
Note 28	REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES.....	62
Note 29	PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....	63
Note 30	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	63
Note 31	OPERATION DE TITRISATION	63
Note 32	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	64
Note 33	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	64
Note 34	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	65
Note 35	COUT DU RISQUE	66
Note 36	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	67
Note 37	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	67
Note 38	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	68
Note 39	AFFECTATION DES RESULTATS	68
Note 40	PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	68

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		129 556	128 045
Caisse, banques centrales		38 287	39 795
Effets publics et valeurs assimilées	5	52 744	53 206
Créances sur les établissements de crédit	3	38 525	35 044
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	582 094	490 862
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	6 551 776	5 871 048
OPERATIONS SUR TITRES		686 586	638 653
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	419 711	455 701
Actions et autres titres à revenu variable	5	266 875	182 952
VALEURS IMMOBILISEES		685 949	669 072
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	613 894	597 175
Parts dans les entreprises liées	6-7	11 640	11 000
Immobilisations incorporelles	7	1 757	1 800
Immobilisations corporelles	7	58 658	59 097
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		-	-
ACTIONS PROPRES		-	-
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		126 518	351 035
Autres actifs	8	73 393	315 034
Comptes de régularisation	8	53 125	36 001
TOTAL ACTIF		8 762 479	8 148 715

PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		28 210	54 097
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	28 210	54 097
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	10	4 332 529	3 946 619
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	11	2 909 401	2 430 681
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		-	-
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		141 714	401 327
Autres passifs	12	65 935	323 425
Comptes de régularisation	12	75 779	77 902
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		240 345	232 048
Provisions	13-14-15	71 238	65 167
Dettes subordonnées	17	169 107	166 881
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	16	34 250	34 250
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	18	1 076 030	1 049 693
Capital souscrit		57 801	57 801
Primes d'émission		82 722	82 722
Réserves		905 548	868 976
Ecarts de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		-	-
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		29 959	40 194
TOTAL PASSIF		8 762 479	8 148 715

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DONNES		949 113	942 006
Engagements de financement	25	695 437	654 103
Engagements de garantie	25	253 267	287 372
Engagements sur titres	25	409	531
ENGAGEMENTS RECUS		2 329 403	1 878 654
Engagements de financement	25	10 366	12 015
Engagements de garantie	25	2 317 878	1 865 358
Engagements sur titres	25	1 159	1 281

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	27	134 588	142 154
Intérêts et charges assimilées	27	(54 627)	(59 423)
Revenus des titres à revenu variable	28	23 998	22 924
Commissions Produits	29	86 785	84 642
Commissions Charges	29	(14 468)	(13 043)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	236	167
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	32	1 944	6 086
Autres produits d'exploitation bancaire	33	3 589	3 349
Autres charges d'exploitation bancaire	33	(2 133)	(1 891)
PRODUIT NET BANCAIRE		179 912	184 965
Charges générales d'exploitation	34	(112 504)	(115 320)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(6 608)	(6 746)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		60 800	62 899
Coût du risque	35	(17 212)	(8 557)
RESULTAT D'EXPLOITATION		43 588	54 342
Résultat net sur actifs immobilisés	36	(4 202)	(1 458)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		39 386	52 884
Résultat exceptionnel		-	-
Impôts sur les bénéfices	37	(9 427)	(12 690)
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		29 959	40 194

Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Note 1.1 Cadre juridique et financier

La caisse régionale du crédit Agricole du Centre Ouest est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole du Centre Ouest, 51 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Crédit Agricole du Centre Ouest est agréée, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2020, Crédit Agricole du Centre Ouest fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même, 55,30 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,70 %.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 Relations internes au Crédit Agricole

❖ **Mécanismes financiers internes**

L'appartenance du *Crédit Agricole du Centre Ouest* au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

- Comptes ordinaires des Caisse régionales

Les Caisse régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

- Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisse régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisse régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisse régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisse régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroirs » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisse régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisse régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisse régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisse régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

- Mécanisme TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars et avril 2020 en lien avec la situation COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021.

Tant que le niveau des encours donnant droit à ces bonifications permet de considérer comme d'ores et déjà acquis les bonifications accordées par la BCE au titre du soutien à l'économie aussi bien tant sur la première année que sur les années suivantes, les intérêts courus calculés avec un taux d'intérêt négatif tiennent compte de cette bonification.

L'ensemble des bonifications fait l'objet d'un étalement sur la durée attendue du refinancement à compter de la date de tirage du TLTRO III. Les encours donnant droit à la bonification ont d'ores et déjà cru plus que le niveau requis pour bénéficier des niveaux de bonifications prévues. La sur-bonification au titre de la première année fait l'objet d'un étalement linéaire sur un an à compter de juin 2020.

Pour la nouvelle bonification annoncée par la BCE suite à la réunion du 10 décembre 2020 qui porte sur la période de juin 2021 à juin 2022, ces principes resteront appliqués tant qu'il existe une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, Crédit agricole du Centre Ouest se finance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

- ❖ Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et de résolution bancaire

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« extended SPE ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de

commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 [1]. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette [2], c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de

[1] Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

[2] Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

❖ Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1er juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35% du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2020

● Crise sanitaire liée à la Covid-19

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par le Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'Etat. Les entreprises peuvent demander à bénéficier de ces prêts jusqu'au 30 juin 2021.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

Sur cette période supplémentaire, le prêt pourra avoir durant la phase d'amortissement, une nouvelle période d'un an au cours de laquelle seuls les intérêts et le coût de la garantie d'Etat seront payés.

La durée totale du prêt ne pourra jamais excéder 6 ans.

L'offre groupe pour la première année se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d'éligibilité définies par l'Etat pour bénéficier de la garantie.

Ces prêts peuvent atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Au 31 décembre 2020, le montant des prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par Crédit Agricole du Centre Ouest s'élève à 208 409 milliers d'euros.

Report d'échéance sur concours octroyés aux clients

Le Groupe s'est associé à l'initiative de place des banques françaises, avec la coordination de la Fédération des Banques Françaises (FBF), pour offrir un report des échéances des prêts en cours jusqu'à 6 mois pour la clientèle des Entreprises et des Professionnels, sans coûts additionnels.

La mise en œuvre d'un tel report des échéances sans pénalité ni frais additionnels et avec maintien du taux contractuel sur une durée maximale de 6 mois implique que seuls les intérêts intercalaires seront perçus après le report sur la durée restante du crédit et hors frais de garantie éventuels de la Banque Publique d'Investissement.

Tel que proposé par le Groupe, le report des échéances implique :

- Soit un allongement de durée du prêt si le client souhaite conserver ses échéances initiales de prêt ;
- Soit une augmentation de ses échéances après la pause si le client souhaite garder sa durée initiale.

Ce report d'échéance se traduit par un décalage dans le temps des échéances initiales à percevoir.

Au 31 décembre 2020, l'encours de prêts à la clientèle ayant bénéficié de report d'échéance s'élève à 613 813 milliers d'euros (dont 30 853 milliers d'euros d'échéances d'encours de prêts reportées).

Impacts de ces mesures sur le risque de crédit

Le report d'échéance sur concours octroyés aux clients n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients : il n'y a pas automatiquement d'augmentation du risque de contrepartie. Les modifications du contrat ne peuvent généralement pas être considérées comme des évolutions liées à des cas de restructurations pour difficultés financières.

Ce report n'a donc pour conséquence ni le basculement mécanique de l'encours dont la dépréciation est fondée sur les pertes attendues de crédits sur 12 mois (expositions qualifiées de saines) vers une comptabilisation de la dépréciation des pertes attendues à maturité (expositions qualifiées de dégradées), ni le passage automatique des encours vers la catégorie douteux.

De même, le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Face à cette situation, la Caisse Régionale a également procédé à une revue de son portefeuille de crédits, afin d'adapter son niveau de couverture.

En effet, sur la base de ces scenarii centraux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Ouest suit plusieurs filières économiques qui lui sont propres afin de s'adapter à leurs spécificités et risques identifiés localement. Un premier niveau de provision complémentaire est déterminé au regard de l'écart structurel du taux de défaut de ces filières comparativement à la moyenne observée sur l'ensemble des expositions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Ouest.

La mise à jour de ces paramètres a généré une hausse significative des provisions FLC et FLL sur les B1 et B2 avec une augmentation de 6.724 milliers d'euros. Mais, cette augmentation, est également liée à une forte dégradation de la notation pour une partie du portefeuille (passant de sain à sensible entre novembre et décembre 2020).

Dans le contexte particulier de Covid19, la Caisse Régionale a réalisé une revue des garanties en fonction de leur nature. Les difficultés économiques du territoire de la Caisse régionale entraînent une diminution de la valeur vénale des éléments apportés en garantie des prêts classés en défaut. En 2020, le coût du risque relatif aux provisions affectées est de 10.4 millions d'euros contre 5.2 millions d'euros en 2019.

- **Nouvelle définition du défaut**

Au 31 décembre 2020, le Crédit agricole Centre Ouest a mis en place les nouvelles règles liées à l'application de la définition du défaut (orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/7) et seuils définis par l'Union européenne (Article 1 du règlement (UE) 2018/1845 BCE du 21 novembre 2018).

Cette évolution sur le défaut est qualifiée de changement d'estimation comptable. Son impact est comptabilisé en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

- **FCT Crédit Agricole Habitat 2020**

Le 12 mars 2020, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2020) a été réalisée au sein du groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2020 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (43%), fonds d'investissement (32%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, Crédit Agricole du Centre Ouest a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 12 788 milliers d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2020. Elle a souscrit pour 1 700 milliers d'euros de titres subordonnés.

- **Démontage FCT Crédit Agricole Habitat 2015**

Fin septembre 2020, est intervenu le démontage du « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 ». Il s'agit du premier RMBS réalisé en France par le Groupe né d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales. Cette opération de titrisation interne au Groupe s'était traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros.

Le débouclage du FCT a donné lieu au rachat des crédits par les Caisses régionales le 23 septembre 2020 et au remboursement des titres le 28 septembre 2020, soit un montant de 82 623 milliers d'euros pour Crédit Agricole du Centre Ouest

- **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A a démantelé le 2 mars 2020 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Pour la Caisse régionale Crédit Agricole du Centre Ouest, cette opération se traduira par une baisse des engagements donnés de 50 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 17 millions d'euros.

Note 1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2020

Néant.

Note 2**PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de Crédit Agricole du Centre Ouest sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, Crédit Agricole du Centre Ouest publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole du Centre Ouest est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque de crédit conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

- Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

Crédit Agricole du Centre Ouest constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre

méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. Crédit Agricole du Centre Ouest applique des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scenarios définis au niveau du Groupe.

- Dégradation significative du risque de crédit

Crédit Agricole du Centre Ouest doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absous Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scenarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocabile.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du

débiteur ;

- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs évènements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les évènements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un évènement en particulier, le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs évènements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse (appréciation par la Direction des Risques).

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole du Centre Ouest distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

- Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole du Centre Ouest par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Traitements comptables des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément à l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole du Centre Ouest le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration. Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période d'observation à minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Organismes de placements collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- S'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole du Centre Ouest dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- S'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole du Centre Ouest dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives

de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole du Centre Ouest détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole du Centre Ouest utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Crédit Agricole du Centre Ouest enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas opéré, en 2020, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

Note 2.3 Immobilisations

Crédit Agricole du Centre Ouest applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole du Centre Ouest, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	20 à 30 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	8 ans
Agencements	8 ans
Matériel informatique	
Matériel de bureau :	4 ans (dégressif)
Matériel nomade :	2 ans (linéaire)
Matériel spécialisé	4 ans (dégressif)
Matériel de transport	5 ans (linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole du Centre Ouest sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dettes, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuel.

Crédit Agricole du Centre Ouest applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers versées aux Caisses régionales sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 Provisions

Crédit Agricole du Centre Ouest applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole du Centre Ouest a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole du Centre Ouest à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément à l'article 2525-3 du règlement ANC 2014-07, Crédit Agricole du Centre Ouest intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - *Credit Valuation Adjustment*).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole du Centre Ouest.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciens ;
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Note 2.9 Opérations en devises

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Note 2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole du Centre Ouest.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 25 et 26.

Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord n°112 conclu en application des dispositions de l'ordonnance 86.1134 du 21 octobre 1986, modifiées et complétées par les lois 90.1002 du 7 novembre 1990, 94.640 du 25 juillet 1994, 2001-152 du 19 Février 2001 et 2006 - 170 du 30 décembre 2006, 2008-15 du 3 décembre 2008 ainsi qu'aux dispositions de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances relatives à l'intéressement des salariés aux résultats et aux performances de leur entreprise.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Crédit Agricole du Centre Ouest a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, Crédit Agricole du Centre Ouest provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projétés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Crédit Agricole du Centre Ouest a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Crédit Agricole du Centre Ouest a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.13 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 30 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'inaccessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

Note 2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole du Centre Ouest.

Note 2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

Crédit Agricole du Centre Ouest a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, Crédit Agricole du Centre Ouest constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020							31/12/2019
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	1 282	-	-	-	1 282	-	1 282	6 755
à terme	9 936	-	-	27 083	37 019	35	37 054	28 075
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	25
Prêts subordonnés	-	-	-	189	189	-	189	189
Total	11 218	-	-	27 272	38 490	35	38 525	35 044
Dépréciations							-	-
VALEUR NETTE AU BILAN							38 525	35 044
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	348 492	-	-	-	348 492	6	348 498	213 271
Comptes et avances à terme	20 255	4 130	92 200	112 154	228 739	4 857	233 596	277 591
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	368 747	4 130	92 200	112 154	577 231	4 863	582 094	490 862
Dépréciations							-	-
VALEUR NETTE AU BILAN							582 094	490 862
TOTAL							620 619	525 906

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 189 milliers d'euros. Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par Crédit Agricole du Centre Ouest s'élève à 208 409 milliers d'euros et celui des reports d'échéances d'encours de prêts à la clientèle à 613 813 milliers d'euros (dont 30 853 milliers d'euros d'échéances d'encours de prêts reportées).

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020							31/12/2019
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	3 068	288	-	-	3 356	-	3 356	8 223
Autres concours à la clientèle	289 130	813 018	2 192 335	3 295 333	6 589 816	15 961	6 605 777	5 915 006
Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	19 764	-	-	-	19 764	276	20 040	23 179
Dépréciations							(77 397)	(75 360)
VALEUR NETTE AU BILAN							6 551 776	5 871 048

Commentaires :

Parmi les créances sur la clientèle 2 447 215 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2020 contre 880 630 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 29 514 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 30 516 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020		31/12/2019
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2019
France (y compris DOM-TOM)	6 586 325	5 908 173	
Autres pays de l'U.E.	15 556	13 198	
Autres pays d'Europe	2 890	2 878	
Amérique du Nord	1 872	1 656	
Amérique Centrale et du Sud	669	735	
Afrique et Moyen-Orient	1 903	713	
Asie et Océanie (hors Japon)	3 721	2 774	
Japon	-	-	
Non ventilés et organismes internationaux	-	-	
Total en principal	6 612 936	5 930 127	
Créances rattachées	16 237	16 281	
Dépréciations	(77 397)	(75 360)	
VALEUR NETTE AU BILAN	6 551 776	5 871 048	

Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020					31/12/2019				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	6 602 515	120 856	88 802	(77 397)	(63 552)	5 924 374	124 074	87 191	(75 360)	(54 682)
Autres pays de l'U.E.	15 587	353	350	-	-	13 266	488	476	-	-
Autres pays d'Europe	2 895	-	-	-	-	2 881	-	-	-	-
Amérique du Nord	1 873	1	1	-	-	1 657	1	-	-	-
Amérique Centrale et du Sud	669	-	-	-	-	735	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	1 911	19	19	-	-	720	19	19	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	3 723	-	-	-	-	2 775	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6 629 173	121 229	89 172	(77 397)	(63 552)	5 946 408	124 582	87 686	(75 360)	(54 682)

Note 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020					31/12/2019				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	3 288 868	26 951	15 862	(13 426)	(9 328)	2 917 222	27 301	14 778	(12 704)	(8 211)
Agriculteurs	887 891	25 063	17 415	(15 559)	(12 013)	850 107	22 244	18 731	(13 900)	(12 175)
Autres professionnels	691 374	24 686	18 841	(16 043)	(13 819)	593 163	27 062	20 691	(16 928)	(13 706)
Clientèle financière	164 410	8 963	7 133	(7 045)	(5 727)	149 805	13 920	6 198	(8 417)	(1 329)
Entreprises	1 162 368	35 201	29 562	(24 993)	(22 339)	1 021 297	33 657	26 896	(23 052)	(18 908)
Collectivités publiques	389 844	-	-	-	-	371 629	-	-	-	-
Autres agents économiques	44 418	365	359	(331)	(326)	43 185	398	392	(359)	(353)
TOTAL	6 629 173	121 229	89 172	(77 397)	(63 552)	5 946 408	124 582	87 686	(75 360)	(54 682)

Note 5

TITRES DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020					31/12/2019
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	
Effets publics et valeurs assimilées :					52 216	52 216
dont surcote restant à amortir					-	-
dont décote restant à amortir					-	-
Créances rattachées					528	528
Dépréciations					-	-
VALEUR NETTE AU BILAN					52 744	52 744
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):					-	-
Emis par organismes publics					77 906	77 906
Autres émetteurs			1 754		337 672	339 426
dont surcote restant à amortir					-	-
dont décote restant à amortir					-	-
Créances rattachées			5		2 384	2 389
Dépréciations			(10)		-	(10)
VALEUR NETTE AU BILAN			1 749		417 962	419 711
Actions et autres titres à revenu variable			267 447		-	267 447
Créances rattachées			-		-	-
Dépréciations			(572)		-	(572)
VALEUR NETTE AU BILAN			266 875		-	266 875
TOTAL			268 624		470 706	739 330
Valeurs estimatives			274 292		483 541	757 833
						709 208

(1) dont 24 354 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2020 et 34 254 milliers d'euros au 31 décembre 2019

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 5 673 milliers d'euros au 31 décembre 2020, contre 5 211 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 15 909 milliers d'euros au 31 décembre 2020, contre 15 510 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -163 milliers d'euros au 31 décembre 2020, contre -228 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Note 5.1 Titres de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Administration et banques centrales (y compris Etats)	59 646	56 097
Etablissements de crédit	82 025	91 232
Clientèle financière	393 954	402 682
Collectivités locales	18 260	6 551
Entreprises, assurances et autres clientèles	130 894	80 097
Divers et non ventilés	-	-
Total en principal	684 779	636 659
Créances rattachées	2 389	2 617
Dépréciations	(582)	(623)
VALEUR NETTE AU BILAN	686 586	638 653

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020				31/12/2019			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	417 332	52 216	267 447	736 995	453 095	52 679	183 564	689 338
dont titres cotés	288 779	52 216	-	340 995	239 217	52 679	-	291 896
dont titres non cotés (1)	128 553	-	267 447	396 000	213 878	-	183 564	397 442
Créances rattachées	2 389	528	-	2 917	2 617	527	-	3 144
Dépréciations	(10)	-	(572)	(582)	(11)	-	(612)	(623)
VALEUR NETTE AU BILAN	419 711	52 744	266 875	739 330	455 701	53 206	182 952	691 859

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 249 668 milliers d'euros

Dont OPCVM français de capitalisation 234 957 milliers d'euros

OPCVM étrangers 15 185 milliers d'euros

Dont OPCVM étrangers de capitalisation 15 185 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2020 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	1 961	1 961
OPCVM obligataires	221 693	224 616
OPCVM actions	7 996	8 604
OPCVM autres	33 204	35 288
TOTAL	264 854	270 469

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020							31/12/2019
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	8 001	42 826	163 758	202 747	417 332	2 389	419 721	455 712
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(10)	(11)
VALEUR NETTE AU BILAN	8 001	42 826	163 758	202 747	417 332	2 389	419 711	455 701
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			41 213	11 003	52 216	528	52 744	53 206
Dépréciations			-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN			41 213	11 003	52 216	528	52 744	53 206

Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	327 747	-	382 327	-
Autres pays de l'U.E.	127 757	-	104 075	-
Autres pays d'Europe	-	-	-	-
Amérique du Nord	14 044	-	18 372	-
Amérique Centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	1 000	-
Japon	-	-	-	-
Total en principal	469 548	-	505 774	-
Créances rattachées	2 917	-	3 144	-
Dépréciations	(10)	-	(11)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	472 455	-	508 907	-

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES (en millier d'euros) (2)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore	Montant des cautions et avals donnés par la	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte du dernier	Dividendes encaissés par la société au cours
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole Centre Ouest										
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :										
SAS RUE LA BOETIE	2 744 902	16 536 120	1,55%	297 648	297 648			1 112 639	1 107 163	17 465
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	725 471	17 471	1,56%	11 420	11 420			57 201	9 696	146
SACAM INTERNATIONAL (Ex Sa	522 023	76 003	1,55%	13 969	7 329			36 210	35 880	196
SACAM MUTUALISATION	18 556 677	8 147	1,34%	248 341	248 341			279 098	270 581	3 636
Participations dans des établissements de crédit :										
NEANT										
Autres titres de participations :										
GRANDS CRUS INVESTISSEMENT	44 993	18 102	1,18%	1 000	1 000			8	3 593	0
SACAM AVENIR	2 17 698	-232	1,64%	3 573	1 746			0	-28	0
SACAM FIRECA	55 594	-2848	1,23%	1 121	650			0	-2 885	0
SACAM PARTICIPATIONS	62 558	23 542	1,69%	1 225	1 225			7 003	6 794	109
CENTRE OUEST EXPANSION	5 000	1 021	100,00%	5 000	5 000			0	867	0
LIMOGES BIOMASSE ENERGIE S	2 475	766	39,50%	978	978			8 497	398	149
SACAM IMMOBILIER	139 588	5120	1,68%	3 102	3 102			0	4 071	66
CREDIT AGRICOLE CAPITAL PM	44 089	303 19	7,51%	5 445	5 445			0	1672	162
C2MS	53 053	11 957	2,16%	19 19	19 19			0	4 024	0
SAS DELTA	79 550	-1 703	1,34%	1 069	1 069			0	-31	0
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Crédit Agricole Centre Ouest										
Autres parts dans les entreprises liées (ensemble) :										
CENTRE PIERRE INVESTISSEMENT	59	-157	100,00%	30	0			52	-38	0
PATRIMoine PIERRE	742	14	99,79%	3 14	3 14			59	13	0
SAINT LUC INVESTISSEMENT	7	-103	99,80%	8	8			26	-103	0
Autres titres de participation (ensemble) :										
LIMOUSIN PARTICIPATION	9 343	-1 024	5,01%	523	4 11			0	-129	0
SCALIS	11 512	12 284	0,52%	13	13			53 176	5 063	0
SAS CREDIT AGRICOLE PROTEC	511	39 777	0,81%	487	487			8 298	118	0
GOLF DE CELICROUX SCI	988	0	0,46%	5	3			4	-44	0
SEM AEROPORT DE CHATEAUF	2 250	-544	5,38%	108	82			0	-6	0
SACAM CENTRE	3 162	271	13,77%	443	229			148 943	250	0
CREDIT AGRICOLE TITRES 8950	15 245	4 3473	0,65%	33	33			12 147	663	0
SAFER DU CENTRE	947	8 731	3,54%	32	32			9	1	0
SAS MIROMESNIL	38	-11	1,55%	1	1			9	1	0
SAS SEGUR	38	-9	1,55%	1	1			9	1	0
SEPAI	15	575	10,00%	2	2			487	-7	0
RADIAN	750	15 11	0,57%	10	10			0	-42	0
SACAM ASSURANCE CAUTION	13 713	22 668	1,48%	491	491			1549	1512	21
SCI CAM SOCIETE IMMOBILIER	14 563	27 998	1,57%	227	227			3 360	575	0
SIRCA	7	52	2,04%	0	0			130 795	51	0
SEM ENERGIES RENOUVELABLE	3 100	998	9,68%	300	300			2 391	625	57
29 BD DE VANTEAUX	2 145	188	98,58%	2 114	2 114			350	188	0
TAVERNE DU LION D'OR	191	0	30,00%	57	57					0
STE EQUIPEMENT DU LIMOUSIN	1976	22 051	4,63%	97	97			10 782	-301	0
FIRECA EXPERIMENTATIONS (E	15 242	-1 070	0,60%	144	85			0	-1061	0
CACO IMMOBILIER	37	-237	100,00%	37	37			12	101	0
CARCIE	3 000	-376	17,00%	510	465			936	199	0
CARVEST	300	13 82	5,00%	21	21			3 979	644	32
SAS TERRA ENERGIES	8 226	-192	1,22%	100	98			3	-19	0
CACP SNC (EX CEDICAM)	0	0	0,86%	420	420					0
CENTRE CAPITAL DEVELOPPE	11 362	2 460	0,53%	60	60			0	208	0
CA CHEQUES	3 280	162	2,44%	80	80			18 980	0	0
CREDIT AGRICOLE ASSURANCE	26 369	-158 56	0,00%	0	0			512 254	-5 847	0
CA TECHNOLOGIES & SERVICES	6	2 056	2,56%	0	0			902 656	2 056	0
SAS VILLAGE BY CA CHATEAUF	100	0	100,00%	100	100					0
CA GROUP INFRASTRUCTURE	86 552	43 500	0,00%	0	0			10 17 972	4 154	0
CA LOGEMENT ET TERRITOIRES	8 600	-7	3,20%	275	275			0	-7	0
SEM L ELINA	0	0	2,68%	90	90			0	0	0
SAFER NOUVELLE AQUITAINE	1575	33 410	1,67%	69	69			12 341	0	0
CREDIT AGRICOLE E-DEVELOP	0	0	2,56%	0	0					0
GIE IFCAM			0,00%			99				
ARIANE 6 n°8M			0,00%			900				
AV BOETIE 122020			0,00%			17 465				
AVANCE CA CAPITAL PME			0,00%			162				
AV SACAM AVENIR			0,00%			242				
SAINT LUC INVESTISSEMENT AVANCE			0,00%			728				
SAS VILLAGE BY CA 36			0,00%			600				
SACAM DEVELOPPEMENT CONV 07/2003			0,00%			3 528				
SACAM DEVELOPPEMENT CONV 01/2009			0,00%			18 13				
TAVERNE DU LION D'OR			0,00%			11				
CENTRE PIERRE INVESTISSEMENT AVANCE			0,00%			4 150				
CACO IMMOBILIER AVANCE			0,00%			703				
Autres immobilisations financières :										
INPAQ INVESTISSEMENT			0,00%			4				
F/I VENTURE		0	0,14%	68	68			101	-5 371	0
CREDIT AGRICOLE REGIONS DE	117 930	30 997	0,28%	599	533			0	-1 198	0
CREDIT AGRICOLE INNOVATION	19 359	-3 093	1,70%	328	328			0	-50	0
CA TRANSITIONS A	3 723 4	-50	0,65%	326	322					0
FONDS DE GARANTIE DES DEP	0	0	0,00%	2 331	2 331					0
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTIC	606 661	597 164	30 405	0					22 039	

(1) L'information "résultat du dernier exercice" concerne le résultat de l'exercice antérieur

(2) Le tableau comprend les informations financières des parts dans les entreprises liées, des titres de participations et des autres immobilisations financières.

Note 6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	5 489	6 480	5 489	5 686
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	6 181	6 181	5 541	5 541
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	(30)	-	(30)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	11 640	12 661	11 000	11 227
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
 Titres de participation				
Titres non cotés	595 406	845 703	594 590	817 063
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	24 220	24 220	5 580	5 580
Créances rattachées	80	80	86	86
Dépréciations	(9 399)	-	(5 589)	-
 Sous-total titres de participation	610 307	870 003	594 667	822 729
 Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 652	3 604	2 544	2 506
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	4	4	4	4
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	(69)	-	(40)	-
 Sous-total autres titres détenus à long terme	3 587	3 608	2 508	2 510
VALEUR NETTE AU BILAN	613 894	873 611	597 175	825 239
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	625 534	886 272	608 175	836 466

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	604 547	-	602 623	-
TOTAL	604 547		602 623	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7**VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE****Immobilisations financières**

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2020	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2020
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	5 489	-	-	-	5 489
Avances consolidables	5 541	900	(260)	-	6 181
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	(30)	-	-	-	(30)
VALEUR NETTE AU BILAN	11 000	900	(260)	-	11 640
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	594 590	917	(101)	-	595 406
Avances consolidables	5 580	18 786	(146)	-	24 220
Créances rattachées	86	-	-	(6)	80
Dépréciations	(5 589)	(3 880)	70	-	(9 399)
Sous-total titres de participation	594 667	15 823	(177)	(6)	610 307
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	2 544	1 108	-	-	3 652
Avances consolidables	4	-	-	-	4
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	(40)	(64)	35	-	(69)
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 508	1 044	35	-	3 587
VALEUR NETTE AU BILAN	597 175	16 867	(142)	(6)	613 894
TOTAL	608 175	17 767	(402)	(6)	625 534

(1) La rubrique "autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2020	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2020
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	112 307	6 262	(3 511)	-	115 058
Amortissements et dépréciations	(53 210)	(6 555)	3 365	-	(56 400)
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	59 097	(293)	(146)	-	58 658
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	2 173	11	-	-	2 184
Amortissements et dépréciations	(373)	(54)	-	-	(427)
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	1 800	(43)	-	-	1 757
TOTAL	60 897	(336)	(146)	-	60 415

Commentaires sur les immobilisations incorporelles et corporelles :

- Conformément à l'article 831-2/2 du PCG, « le montant des dépenses comptabilisées au titre des immobilisations corporelles en cours de production est de 2 445 milliers d'euros au 31/12/2020 et concernent essentiellement la construction du site de Limoges et la rénovation de nos agences.

Note 8**COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	-	-
Comptes de stock et emplois divers	703	654
Débiteurs divers (2)	72 665	314 372
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de règlement	25	8
VALEUR NETTE AU BILAN	73 393	315 034
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	19 058	8 664
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1	-
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	1 519	42
Charges constatées d'avance	671	463
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	3 425	4 283
Autres produits à recevoir	24 812	21 485
Charges à répartir	-	-
Autres comptes de régularisation	3 639	1 064
VALEUR NETTE AU BILAN	53 125	36 001
TOTAL	126 518	351 035

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 1 025 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 9**DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2020	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2020
Sur opérations interbancaires et assimilées	-	-	-	-	-	-
Sur créances clientèle	75 360	24 497	(21 794)	(704)	38	77 397
Sur opérations sur titres	623	374	(415)	-	-	582
Sur valeurs immobilisées	5 660	3 943	(105)	-	-	9 498
Sur autres actifs	313	113	(115)	-	-	311
TOTAL	81 956	28 927	(22 429)	(704)	38	87 788

Note 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020							31/12/2019
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	180	-	-	-	180	-	180	216
à terme	-	-	-	27 588	27 588	442	28 030	18 164
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	35 717
VALEUR AU BILAN	180	-	-	27 588	27 768	442	28 210	54 097
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	13 688	-	-	-	13 688	34	13 722	23 709
Comptes et avances à terme	585 339	998 293	2 071 965	659 558	4 315 155	3 652	4 318 807	3 922 910
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	599 027	998 293	2 071 965	659 558	4 328 843	3 686	4 332 529	3 946 619
TOTAL	599 207	998 293	2 071 965	687 146	4 356 611	4 128	4 360 739	4 000 716

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale [Cf. Cadre Juridique et Financier].

Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 11.1 Comptes créateurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020							31/12/2019
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créateurs	2 308 040	-	-	-	2 308 040	50	2 308 090	1 812 153
Comptes d'épargne à régime spécial :	22 191	-	-	-	22 191	-	22 191	22 749
à vue	22 191	-	-	-	22 191	-	22 191	22 749
à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle :	79 895	74 385	227 053	191 583	572 916	6 204	579 120	595 779
à vue	12 045	-	-	-	12 045	-	12 045	17 566
à terme	67 850	74 385	227 053	191 583	560 871	6 204	567 075	578 213
Valeurs données en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	2 410 126	74 385	227 053	191 583	2 903 147	6 254	2 909 401	2 430 681

Note 11.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Particuliers	1 211 408	1 060 758
Agriculteurs	254 273	236 136
Autres professionnels	159 280	133 500
Clientèle financière	66 359	42 203
Entreprises	1 084 520	834 855
Collectivités publiques	22 111	22 511
Autres agents économiques	105 196	95 185
Total en principal	2 903 147	2 425 148
Dettes rattachées	6 254	5 533
VALEUR AU BILAN	2 909 401	2 430 681

Note 12 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Instruments conditionnels vendus	-	-
Comptes de règlement et de négociation	-	-
Créditeurs divers	61 570	319 602
Versements restant à effectuer sur titres	4 365	3 822
VALEUR AU BILAN	65 935	323 424
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	13 372	12 782
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2	5
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	833	94
Produits constatés d'avance	29 826	31 442
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	763	823
Autres charges à payer	28 396	29 565
Autres comptes de régularisation	2 587	3 191
VALEUR AU BILAN	75 779	77 902
TOTAL	141 714	401 327

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 13 PROVISIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2020
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	16	1 811	(1 797)	-	-	30
Provisions pour autres engagements sociaux	574	37	-	-	-	611
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	6 826	19 486	-	(19 910)	-	6 402
Provisions pour litiges fiscaux (1)	67	-	(24)	(42)	-	1
Provisions pour autres litiges	102	56	(107)	(35)	-	16
Provisions pour risques pays	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de crédit (2)	40 773	123 216	-	(116 337)	-	47 652
Provisions pour restructurations	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-
Provisions sur participations	500	420	(362)	(202)	-	356
Provisions pour risques opérationnels (3)	833	319	(76)	(190)	-	886
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	9 068	1 531	-	(299)	-	10 300
Autres provisions	6 408	817	(1 896)	(345)	-	4 984
VALEUR AU BILAN	65 167	147 693	(4 262)	(137 360)	-	71 238

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles CRR/CRD4.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Cf note 14 ci-après

Note 14 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	26 255	30 545
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	394 906	363 070
Ancienneté de plus de 10 ans	591 461	601 682
Total plans d'épargne-logement	1 012 622	995 296
Total comptes épargne-logement	122 471	118 823
TOTAL EN COURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	1 135 093	1 114 119

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Plans d'épargne-logement	373	542
Comptes épargne-logement	3 148	4 489
TOTAL EN COURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	3 521	5 031

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	23	20
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 870	4 019
Ancienneté de plus de 10 ans	6 408	5 028
Total plans d'épargne-logement	10 301	9 068
Total comptes épargne-logement	0	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	10 301	9 068

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2020	Dotations	Reprises	31/12/2020
Plans d'épargne-logement	9 068	1 233		10 301
Comptes épargne-logement	0	0		0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	9 068	1 233	0	10 301

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2020 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

**Note 15 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI,
REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

Variations de la dette actuarielle

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dette actuarielle au 31/12/N-1	20 372 826	20 340 249
Coût des services rendus sur l'exercice	1 158 867	1 375 303
Coût financier	193 762	284 289
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	-1 268 880	- 1 556 597
Variation de périmètre	-116 390	- 73 641
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	-1 123 076	- 537 890
(Gains) / pertes actuariels	817 780	541 114
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	20 034 888	20 372 827

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Coût des services rendus	1 158 867	1 375 3030
Coût financier	193 762	284 289
Rendement attendu des actifs	-171 185	-219 887
Coût des services passés	-1 268 880	- 1 556 597
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	287 905	255 836
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	0	0
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	1 050 987	339 715
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	1 251 455	478 659

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	17 480 349	17 356 106
Rendement attendu des actifs	171 185	219 887
Gains / (pertes) actuariels	37 362	15 960
Cotisations payées par l'employeur	1 237 101	499 928
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-116 390	- 73 641
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations payées par le fonds	-1 123 076	- 537 890
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	17 686 531	17 480 350

Variations de la provision

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dette actuarielle au 31/12/N	-20 034 888	-20 372 826
Impact de la limitation d'actifs	-1 390 701	-339 715
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	3 708 558	3 216 044
Juste valeur des actifs fin de période	17 686 531	17 480 349
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-30 501	- 16 148

Rendement des actifs des régimes

Le rendement attendu des actifs et les taux actuariels retenus sont les suivants :

- Indemnités de Fin de Carrières : 0,48 % et 0,98 %
- Contrats de retraite supplémentaire des cadres dirigeants : 0,48 % et 0,98 %
- Contrat de retraite supplémentaire du Président : 0,44% et 0,56 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Le taux d'actualisation utilisé en 2020 est le taux iBoxx Corporate AA10+, soit 0,36 %.

Au 31 décembre 2020, les taux de sensibilité démontrent que :

	Sensibilité des engagements aux variations du taux de base				
	Indemnités fin de carrière des salariés	Indemnités fin de carrière des cadres dirigeants	Contrats de retraite supplémentaire des cadres dirigeants	Contrats de retraite supplémentaire du Président	
Taux de base +0,5%	-0,86%	-3,73%	-1,72%	- 0,80%	
Taux de base -0,5%	0,14%	3,95%	1,80%	0,80%	

Note 16 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Fonds pour risques bancaires généraux	34 250	34 250
VALEUR AU BILAN	34 250	34 250

Note 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020						31/12/2019
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Dettes subordonnées à terme	-	-	-	-	-	148	148
Euro	-	-	-	-	-	148	148
Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts subordonnés à terme	-	-	-	100 000	100 000	-	100 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	100 000
Euro	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-
Placement des fonds propres des Caisses Locales	-	-	68 329	68 329	630	68 959	66 712
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	-	-	168 329	168 329	778	169 107	166 881

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1 869 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 1 972 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Note 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capitaux propres							
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2)	Ecart conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2018	57 801	574 876	254 674	82 285			44 032	1 013 668
Dividendes versés au titre de N-2	-	-	-	-			(4 169)	(4 169)
Variation de capital	-	-	-	-			-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-			-	-
Affectation du résultat social N-2	-	29 570	9 856	-			(39 426)	-
Report à nouveau	-	-	-	437			(437)	-
Résultat de l'exercice N-1	-	-	-	-			40 194	40 194
Autres variations	-	-	-	-			-	-
Solde au 31/12/2019	57 801	604 446	264 530	82 722			40 194	1 049 693
Dividendes versés au titre de N-1	-	-	-	-			(3 622)	(3 622)
Variation de capital	-	-	-	-			-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-			-	-
Affectation du résultat social N-1	-	27 429	9 143	-			(36 572)	-
Report à nouveau	-	-	-	-			-	-
Résultat de l'exercice N	-	-	-	-			29 959	29 959
Autres variations	-	-	-	-			-	-
Solde au 31/12/2020	57 801	631 875	273 673	82 722			29 959	1 076 030

(1) Capital dont :

- * 43 348 565 parts sociales de 1€ détenues par les Caisses locales et conférant 51 droits de vote
- * 1 part sociale de 1€ détenue par SACAM MUTUALISATION et conférant 1 droit de vote
- * 2432 parts sociales de 1€ détenues par les administrateurs de la Caisse régionale et conférant 16 droits de vote
- * 14 450 282 certificats coopératifs d'association de 1€

(2) Dont 74 847 milliers d'euros de primes d'émission, et 7 875 milliers d'euros de primes de fusion.

Note 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres	1 076 030	1 049 693
Fonds pour risques bancaires généraux	34 250	34 250
Dettes subordonnées et titres participatifs	169 107	166 881
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 279 387	1 250 824

Note 20 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Aucune opération n'a été réalisée avec des entreprises liées, c'est-à-dire susceptibles d'être incluses par intégration globale dans l'ensemble consolidable du Crédit Agricole Centre Ouest, ou avec des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Note 21 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

Les parties liées incluent notamment :

- les entités qui ont l'une sur l'autre, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable ;
- les entreprises sous contrôle commun (exclusif ou conjoint) d'un même tiers, ou les entreprises dont l'une est contrôlée par un tiers ayant une influence notable sur l'autre ;
- les entreprises contrôlées (exclusivement ou conjointement) par les principaux dirigeants de la société présentant l'information ;
- les personnes physiques et les membres de leur famille proche, étant l'un des principaux dirigeants de la société ou de la société mère, ayant le contrôle exclusif, conjoint ou exerçant une influence notable sur la société présentant l'information.

Sont exclues les transactions effectuées :

- par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité,
- ou entre sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère.]

Le Crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas effectué de transactions significatives avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

Note 22 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	-	-	-	-
- Devises	-	-	-	-
- Euros	-	-	-	-
Opérations de change à terme	4 706	4 704	2 676	2 675
- Devises	2 298	2 298	1 335	1 335
- Euros	2 408	2 406	1 341	1 340
Prêts et emprunts en devises	-	-	-	-
TOTAL	4 706	4 704	2 676	2 675

Note 23 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020			31/12/2019
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	2 572 616	102 712	2 675 328	2 801 570
Opérations sur marchés organisés (1)	-	-	-	-
Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations de gré à gré (1)	2 572 616	102 712	2 675 328	2 801 570
Swaps de taux d'intérêt	2 572 616	102 712	2 675 328	2 801 570
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	-	-	-
Opérations sur marchés organisés	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments sur action et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	-	-	-
Options de swaps de taux	-	-	-	-
Achetées	-	-	-	-
Vendues	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêts à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Contrats de dérivés de crédit	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
TOTAL	2 572 616	102 712	2 675 328	2 801 570

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Contrats d'échange de taux :

Swaps prêteurs :

- En macro couverture : 40 000 milliers d'euros de souscription pour l'année 2020
- En micro couverture : aucune nouvelle souscription pour l'année 2020
- Swap d'intermédiation : aucune nouvelle souscription pour l'année 2020
- Swaps échus ou résiliés : 200 000 milliers d'euros (échéance) et 30 000 milliers d'euros de résiliation pour l'année 2020
- Amortissements sur swaps en 2020 pour 6 859 milliers d'euros

Swaps emprunteurs :

- En macro couverture : nouvelle souscription pour l'année 2020 de 310 000 milliers d'euros
- En micro couverture : 50 594 milliers d'euros de nouvelle souscription pour l'année 2020
- Swap d'intermédiation : aucune nouvelle souscription pour l'année 2020
- Swaps échus ou résiliés : 230 869 milliers d'euros (échéance) 40 000 milliers d'euros de résiliation
- Amortissements sur swaps en 2020 pour 20 353 milliers d'euros

La juste valeur nette des swaps de taux d'intérêts s'élève à 11 280 milliers d'euros au 31/12/2020 contre 29 837 milliers d'euros au 31/12/2019.

Note 23.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2020			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	305 972	1 497 608	871 748	305 972	1 497 608	871 748	-	-	-
Caps, Floors, Collars	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	305 972	1 497 608	871 748	305 972	1 497 608	871 748	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	9 410	-	-	9 410	-	-	-	-	-
Sous total	9 410	-	-	9 410	-	-	-	-	-
TOTAL	315 382	1 497 608	871 748	315 382	1 497 608	871 748	-	-	-

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2019			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	430 967	1 480 399	890 204	430 967	1 480 399	890 204	-	-	-
Caps, Floors, Collars	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	430 967	1 480 399	890 204	430 967	1 480 399	890 204	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	5 352	-	-	5 352	-	-	-	-	-
Sous total	5 352	-	-	5 352	-	-	-	-	-
TOTAL	436 319	1 480 399	890 204	436 319	1 480 399	890 204	-	-	-

Note 23.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(En milliers d'euros)</i>	Juste Valeur Positive au 31/12/2020	Juste Valeur Négative au 31/12/2020	Encours Notionnel au 31/12/2020	Juste Valeur Positive au 31/12/2019	Juste Valeur Négative au 31/12/2019	Encours Notionnel au 31/12/2019
Futures	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	73 906	62 276	2 675 328	82 200	52 385	2 801 570
Caps, Floors, Collars	-	-	-	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Sous total	73 906	62 276	2 675 328	82 200	52 385	2 801 570
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	11	105	9 410	-	2	5 352
Sous total	11	105	9 410	-	2	5 352
TOTAL	73 917	62 381	2 684 738	82 200	52 387	2 806 922

Note 23.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		122 616	2 450 000	102 712
Contrats assimilés (1)				

[(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.]

Note 24 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (*add-on*) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
(En milliers d'euros)						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	0	0	0	0	0	0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	0	0	0	0	0	0
Risques sur les autres contreparties	4 045	492	4 537	3 842	548	4 390
Total avant effet des accords de compensation	4 045	492	4 537	3 842	548	4 390
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	0	0	0	0	0	0
- dérivés actions et sur indices	0	0	0	0	0	0
Total avant effet des accords de compensation	0	0	0	0	0	0
Incidences des accords de compensation et de collatérisation	0	0	0	0	0	0
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	4 045	492	4 537	3 842	548	4 390

*calculé selon les normes prudentielles CRR / CRD4

Note 25 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

	31/12/2020	31/12/2019
(En milliers d'euros)		
Engagements donnés		
Engagements de financement	695 437	654 103
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	695 437	654 103
Ouverture de crédits confirmés	331 017	284 209
Ouverture de crédits documentaires	32	37
Autres ouvertures de crédits confirmés	330 985	284 172
Autres engagements en faveur de la clientèle	364 420	369 894
Engagements de garantie	253 267	287 372
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	103 169	149 815
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	295
Autres garanties	103 169	149 520
Engagements d'ordre de la clientèle	150 098	137 557
Cautions immobilières	-	-
Autres garanties d'ordre de la clientèle	150 098	137 557
Engagements sur titres	409	531
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	409	531

Engagements reçus		
Engagements de financement	10 366	12 015
Engagements reçus d'établissements de crédit	10 366	12 015
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	2 317 878	1 865 358
Engagements reçus d'établissements de crédit	108 247	97 938
Engagements reçus de la clientèle	2 209 631	1 767 420
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	258 386	71 340
Autres garanties reçues	1 951 245	1 696 080
Engagements sur titres	1 159	1 281
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	1 159	1 281

(1) Dont 93 239 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) suite à la résiliation anticipée partielle du 2 mars 2020.

(2) *Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, Crédit Agricole du Centre Ouest a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2020, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 186 864 milliers d'euros.*

Note 26 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2020, Crédit Agricole du Centre Ouest a apporté 2 859 978 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 336 219 milliers d'euros en 2019. Crédit Agricole du Centre Ouest conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole du Centre Ouest a apporté :

- 2 416 901 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 880 749 milliers d'euros en 2019;
- 113 388 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 110 196 milliers d'euros en 2019;
- 329 689 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 345 274 milliers d'euros en 2019.

Note 27**PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 538	1 077
Sur opérations internes au Crédit Agricole	13 312	12 158
Sur opérations avec la clientèle	105 724	111 337
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	5 208	6 582
Produit net sur opérations de macro-couverture	8 802	10 996
Sur dettes représentées par un titre	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	4	4
Intérêts et produits assimilés	134 588	142 154
Sur opérations avec les établissements de crédit	(987)	(791)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(37 396)	(39 375)
Sur opérations avec la clientèle	(16 244)	(19 257)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-	-
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Sur dettes représentées par un titre	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	-	-
Intérêts et charges assimilées	(54 627)	(59 423)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	79 961	82 731

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2020 est de 1 869 milliers d'euros, il était de 1 972 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 28**REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	23 378	22 471
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	620	453
Opérations diverses sur titres	-	-
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	23 998	22 924

Note 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	324	(14)	310	295	(27)	268
Sur opérations internes au crédit agricole	6 376	(9 492)	(3 116)	7 485	(8 095)	(610)
Sur opérations avec la clientèle	21 049	(279)	20 770	22 590	(338)	22 252
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	97	-	97	124	-	124
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
Sur prestations de services financiers (1)	58 727	(4 469)	54 258	53 971	(4 387)	49 584
Provision pour risques sur commissions	212	(214)	(2)	177	(196)	(19)
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	86 785	(14 468)	72 317	84 642	(13 043)	71 599

(1) dont prestations assurance-vie : 12 065 milliers d'euros.

Note 30 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Solde des opérations sur titres de transaction	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	141	207
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	95	(40)
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	236	167

Note 31 Opérations de titrisation

En 2020, Crédit Agricole du Centre Ouest a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2020, titrisation décrite au niveau de la note 1.3 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

Note 32 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(374)	(328)
Reprises de dépréciations	415	3 326
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	41	2 998
Plus-values de cession réalisées	2 755	4 159
Moins-values de cession réalisées	(852)	(1 071)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	1 903	3 088
Solde des opérations sur titres de placement	1 944	6 086
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	-	-
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-	-
Plus-values de cession réalisées	-	-
Moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	-	-
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	1 944	6 086

Note 33 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Produits divers	3 482	3 212
Quote part des opérations faites en commun	-	-
Refacturation et transfert de charges	60	59
Reprises provisions	47	78
Autres produits d'exploitation bancaire	3 589	3 349
Charges diverses	(399)	(400)
Quote part des opérations faites en commun	(1 734)	(1 491)
Refacturation et transfert de charges	-	-
Dotations provisions	-	-
Autres charges d'exploitation bancaire	(2 133)	(1 891)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 456	1 458

Note 34 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(40 545)	(40 877)
Charges sociales	(20 241)	(18 501)
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations	(4 636)	(4 446)
Intéressement et participation	(4 496)	(6 680)
Impôts et taxes sur rémunérations	(6 190)	(5 680)
Total des charges de personnel	(71 472)	(71 738)
Refacturation et transferts de charges de personnel	5 414	4 694
Frais de personnel nets	(66 058)	(67 044)
Frais administratifs		
Impôts et taxes	(2 477)	(2 732)
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires (1)	(44 638)	(46 192)
Total des charges administratives	(47 115)	(48 924)
Refacturation et transferts de charges administratives	669	648
Frais administratifs nets	(46 446)	(48 276)
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(112 504)	(115 320)

(1) dont 1 338 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	283	277
Non cadres	657	660
Total de l'effectif moyen	940	937
Dont : - France	940	937
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition		

Le montant global des rémunérations allouées en 2020 aux membres des organes de direction et de surveillance s'élèvent à 2 056 milliers d'euros. Quant aux rémunérations versées pendant l'exercice aux membres des organes d'administration, elles s'élèvent à 179 milliers d'euros.

Le montant global des avances et crédit accordés pendant l'exercice à l'ensemble des membres des organes de direction et d'administration (liens capitalistiques inclus) est de 7 842 milliers d'euros aux conditions standard.

Note 35 COUT DU RISQUE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux provisions et dépréciations	(167 010)	(169 710)
Dépréciations de créances douteuses	(23 810)	(18 399)
Autres provisions et dépréciations	(143 200)	(151 311)
Reprises de provisions et dépréciations	158 725	169 728
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	21 422	21 542
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	137 303	148 186
Variation des provisions et dépréciations	(8 285)	18
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(620)	(38)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(8 334)	(8 507)
Décote sur prêts restructurés	(453)	(292)
Récupérations sur créances amorties	185	469
Autres pertes	(297)	(207)
Autres produits (5)	592	-
COUT DU RISQUE	(17 212)	(8 557)

(1) dont 860 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises et 704 milliers d'euros liés à l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses.

(2) dont 179 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 3 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 7 474 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(5) dont 592 milliers d'euros relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie (Switch Assurance), reçus (ou à recevoir) de Crédit Agricole S.A. suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Au 31/12/2020, coût du risque défavorable à -17,2 M€ en augmentation de -8,7 M€ par rapport à l'exercice 2019.

Le coût du risque sur les encours sains et sensibles est en augmentation de -6,7 M€, le coût du risque sur les créances douteuses est en hausse de -5,3 M€

Les PGE déclassés en B3 représentent 2,7 M€ d'encours et 0,3 M€ de provisions.

Par ailleurs, 73 prêts ayant fait l'objet de pauses « crédits » en 2020 sont en situation d'impayés à fin décembre, pour un CRD lié de 6,1 M€

Les provisions B1 / B2 ont augmenté de +7,3 M€ au cours de l'exercice (dont 10 M€ au T4 2020) sous les effets suivants :

- La hausse du FLC de +4,5 M€ sur l'exercice 2020
- L'évolution des chocs appliqués aux filières Agriculture et Immobilier

Note 36

RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	(4 364)	(1 309)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(4 364)	(1 309)
Reprises de dépréciations	669	557
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	669	557
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	(3 695)	(752)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(3 695)	(752)
Plus-values de cessions réalisées	39	-
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	39	-
Moins-values de cessions réalisées	(432)	(460)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(70)	-
Pertes sur créances liées à des titres de participation	(362)	(460)
Solde des plus et moins-values de cessions	(393)	(460)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(393)	(460)
Solde en perte ou en bénéfice	(4 088)	(1 212)
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	30	59
Moins-values de cessions	(144)	(305)
Solde en perte ou en bénéfice	(114)	(246)
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	(4 202)	(1 458)

Note 37

IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2019
Ventilation de l'impôt		
Partie afférente au résultat ordinaire	9 427	12 690
Partie afférente à un redressement fiscale	-	-
Total	9 427	12 690

Le Crédit Agricole du Centre Ouest a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés constate dans ses comptes la dette d'impôts dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale. La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale s'élève à 1 227 milliers d'euros.

Note 38 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Le Crédit Agricole du Centre Ouest exerce une activité de Banque de proximité à fort ancrage local auprès des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest commercialise une gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement. Elle distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance-vie.

Note 39 AFFECTATION DES RESULTATS

(en milliers d'euros)	RESULTAT A AFFECTER	EXCEDENTS CONSERVES	EXCEDENTS DISTRIBUES
Bénéfice après IS	29 959		
Report à nouveau			
SOUS TOTAL : résultat à affecter	29 959		
Intérêts aux parts			563
Rémunérations des CCA			2 247
Réserves légales		20 362	
Autres réserves		6 787	
Total	29 959	27 149	2 810

Le taux de rémunération des parts sociales de 2020 est de 1,30%.

Note 40 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de Crédit Agricole du Centre Ouest

(En milliers d'euros hors taxes)	ERNST & YOUNG	%	KPMG	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)	61	77%	61	92%
Services autres que la certification des comptes	18	23%	5	8%
TOTAL				

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.